

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 8 juillet 2010**

**n° 26**

**page 1/1**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Claude RIQUIN**

**OBJET : Organisation de la Fête du sport - convention de partenariat avec le Club Alpin Français**

*La Ville, dans le cadre de sa politique de développement des activités physiques et sportives organise la 1ère édition de la fête du sport le dimanche 5 septembre, sur un site allant de la Nautique, aux pont Lyautey et stade de Nonnes.*

*46 associations, toutes disciplines confondues participent à cet évènement fédérateur autour du sport.*

*Le Club Alpin Français, de par ses compétences spécifiques en matière d'escalade est un partenaire privilégié en mettant à disposition des membres qualifiés pour l'accompagnement de toute personne qui solliciterait une initiation sur le mur mobile d'escalade, propriété de la commune.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 6 modifié de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association,

**VU** l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

**CONSIDERANT** l'intérêt local de la fête du sport et de l'activité escalade,

Le conseil municipal, ayant délibéré :

- autorise le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le club alpin français
- autorise le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la ville de Châtellerault  
Transmis à la sous préfecture, le 12 juillet 2010  
Publié en mairie le 09 juillet 2010

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
Le directeur général adjoint des services  
Philippe Turbault